



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 2 novembre 2023

Un nouveau brevet fédéral pour l'industrie horlogère

Donner les outils et les compétences aux (futurs) responsables afin de les épauler dans la gestion et le développement des activités d'un atelier et de ses collaborateurs, voici les objectifs du nouveau brevet fédéral mis en place par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP). Une première pour la branche qui répond à un besoin accru des entreprises.

Parmi les plus de 60'000 collaborateurs employés dans la branche horlogère et microtechnique, les exemples de carrières émérites ne manquent pas. Cependant, il n'est pas toujours instinctif de manager des équipes, parfois composées d'anciens collègues, ou d'endosser des responsabilités importantes au sein d'un atelier de production. Le marché de la formation en Suisse compte de nombreuses possibilités pour compléter ses compétences. Pas suffisant, selon les entreprises.

Satisfaire les exigences de l'industrie

Poussée par des besoins de production élevés et par l'évolution démographique de son personnel, l'industrie est, elle aussi, impactée par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui menace l'ensemble de l'économie suisse. Le brevet fédéral de responsable d'atelier dans les domaines de l'horlogerie a été conçu, en collaboration avec les entreprises de la branche, dans le but de fournir des compétences organisationnelles et humaines spécifiques aux domaines de l'horlogerie, de la micromécanique, du polissage ou des métiers d'art. Il sera destiné aux professionnels en possession d'un CFC dans un domaine technique ou dans un autre domaine avec plusieurs années d'expérience dans la branche.

Un cursus de formation complet

Le programme de formation est structuré autour de six modules essentiels, couvrant la gestion et l'encadrement des collaborateurs de l'atelier, la conduite d'équipe, la formation des collaborateurs et la relève de l'atelier, la planification, la mise en œuvre et le pilotage des activités de l'atelier, le déploiement de démarches qualité et l'application d'une démarche de responsabilité sociétale (RSE).

L'achèvement de ces modules permettra aux candidats de se présenter à l'examen final du brevet fédéral, marquant une reconnaissance fédérale de leurs compétences. Disponible à partir de février prochain, ce nouveau brevet fédéral sera proposé dans pas moins de trois centres de formation en Suisse.

Un impact global et durable

Au-delà de leurs responsabilités opérationnelles et managériales, les responsables d'atelier contribuent activement à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en promouvant la durabilité sociale, économique et environnementale. Véritables moteurs de changement, de créativité et d'innovation, les futurs participants sont voués à devenir des éléments essentiels à la pérennité de l'industrie horlogère.

Ce nouvel échelon dans l'offre de formation du secteur permettra à de nombreux professionnels d'acquérir des compétences caractéristiques, tout en garantissant aux entreprises un approvisionnement en cadres ou futurs cadres techniques hautement qualifiés. Du « win-win » pour les deux parties.



L'heure au lancement

Pour marquer ce lancement, la CP a organisé un événement le jeudi 2 octobre au Beau-Rivage de Neuchâtel. Une table ronde a rassemblé des acteurs clés de l'industrie horlogère et du domaine de la formation. Celle-ci a souligné le rôle vital de la formation professionnelle dans l'industrie horlogère, l'importance de la formation initiale et ses possibilités d'évolutions après l'obtention d'un CFC, la contribution essentielle de l'offre de formation continue à la fidélisation des employés ainsi que le rôle essentiel de la formation pour éviter une pénurie de main-d'œuvre. Des débats enrichissants ont rythmé la soirée au travers des allocutions officielles et des explications détaillées de la formation.

Pour aiguiller l'avenir des (futurs) responsable d'atelier dans l'industrie horlogère, les informations détaillées sont disponibles en ligne sur www.cpih.ch/brevet-federal

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à :

Mme Marion Vermot – Responsable du service Formation professionnelle
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Tél. : +41 (0)32 910 03 87 - e-mail : m.vermot@cpih.ch

M. Ludovic Gambarini – Responsable du service Communication et Digital
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Tél. : +41 (0)32 910 03 89 - e-mail : l.gambarini@cpih.ch

A propos de la CP

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant plus de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication et Digital" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), la CP assume la responsabilité de la formation professionnelle de la branche.

Son Président est M. Philippe Bauer, Conseiller aux États, et son Secrétaire général M. Ludovic Voillat.

Illustrations dédiées



[Cliquez ici pour télécharger les illustrations](#)

Sources : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)